



**PRISE DE POSITION**

**PROTECTION DES ANIMAUX**

# LA PROTECTION DES ANIMAUX

# NOS DEMANDES

01. Que les services offerts par le fonds technologique soient élargis pour inclure la catégorie «alternatives aux produits d'origine animale».
02. La suppression des subventions financées par nos impôts pour Swissmilk ou Proviande.
03. Que les effectifs maximums légaux s'alignent sur les directives de Bio Suisse.
04. Que soit garantie une possibilité de dépense physique suffisante pour tous les animaux de ferme, si possible quotidiennement.
05. Que l'alimentation végétarienne et végétalienne soit enseignée de manière adéquate dans les cours d'économie ménagère.
06. Que les cantines publiques et étatiques proposent au minimum un repas végétarien ou vegan.
07. Que le nombre total d'expérimentations animales continue à diminuer, et que le degré de gravité soit réduit si possible. En particulier, le principe des 3R devrait être défendu de manière plus décisive.
08. Que la recherche sur les alternatives à l'expérimentation animale soit davantage financée.
09. Que la composition des comités d'éthique soit améliorée en faveur des groupes de protection des animaux.
10. Que si un projet de recherche implique des expériences sur les animaux, le comité d'éthique responsable doive consulter au moins un expert sur les alternatives à l'expérimentation animale.
11. Que les durées de transport des animaux d'élevage soient réglementées de manière à tenir compte du bien-être des animaux et que soit exigée une meilleure transparence dans la documentation et une augmentation du nombre de contrôles, surtout inopinés.
12. Une réglementation plus stricte de l'utilisation des animaux à des fins de divertissement.
13. Une interdiction de l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques et à des fins similaires.
14. Des règles strictes pour les événements impliquant des animaux et l'octroi de compétences aux autorités leur permettant d'interdire l'utilisation d'animaux en cas d'infraction au bien-être des animaux.
15. Davantage d'inspections inopinées des abattoirs ainsi qu'une documentation obligatoire des autocontrôles et des sanctions en cas de manquement.
16. Une augmentation des effectifs pour les offices vétérinaires afin de pouvoir assurer les contrôles.
17. Un droit de recours pour les groupes de protection des animaux.
18. Que la «dignité animale» soit concrétisée par des droits fondamentaux pour les animaux, qui pourront être représentés par des avocats spécialisés dans ce domaine.
19. Des sanctions plus sévères pour les violations du bien-être des animaux.



**JUNGE GRÜNLIBERALE**  
**JEUNES VERT-LIBÉRAUX**  
**GIOVANI VERDI LIBERALI**



## **PROMOTION DES START-UPS ACTIVES DANS LE DOMAINE DES «ALTERNATIVES AUX PRODUITS D'ORIGINE ANIMAUX»**

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche propose déjà différents services pour promouvoir les jeunes entreprises. L'un de ces instruments est le Fonds de technologie. Actuellement, les entreprises peuvent faire appel à ce fonds si elles sont actives dans certains domaines liés à l'écologie [1].

Les entreprises actives dans le domaine des alternatives aux produits d'origine animale sont également confrontées à des défis majeurs.

### **NOUS EXIGEONS :**

- Dès lors que les services offerts par le fonds technologique soient élargis pour inclure la catégorie «alternatives aux produits d'origine animale».



## **SUPPRESSION DES SUBVENTIONS POUR LA PROMOTION DES PRODUITS ANIMAUX**

Les jeunes vert'libéraux souhaitent réduire au minimum les subventions publiques dans tous les domaines, notamment parce que celles-ci ont tendance à créer des inefficiences de marché et ne tiennent pas compte du principe de pollueur-payeur.

Chaque année, le gouvernement fédéral subventionne la promotion des ventes de divers produits agricoles, notamment de produits d'origine animale. C'est ainsi que des organisations faïtières telles que Proviande (secteur de la viande) et Swissmilk (produits laitiers) sont soutenues à hauteur de plusieurs millions [2]. En 2014, Proviande s'est vue octroyée six millions de francs suisses provenant de l'argent des contribuables [3]. Par ce biais, la Confédération participe donc indirectement à des campagnes qui encouragent une plus grande consommation de viande et de lait.

C'est pourtant en directe opposition avec les objectifs climatiques de la Confédération, ainsi que les recommandations de l'OFSP/l'OSAV [4], et l'amélioration du bien-être des animaux. Le gouvernement fédéral prévoit déjà dans l'ordonnance sur la promotion des ventes agricoles (OPVA) que les ventes de produits tels que les spiritueux ou le tabac ne peuvent pas être encouragées. Il devrait en être de même pour les produits animaux.

### **NOUS EXIGEONS :**

- La suppression des subventions financées par nos impôts pour Swissmilk ou Proviande.



## **RÈGLES EN MATIÈRE DE DÉTENTION**

La détention d'animaux en petits groupes et la fixation d'un nombre maximal d'animaux détenus par enclos est essentielle pour le bien-être des

animaux. Selon l'ordonnance sur les effectifs maximums dans la production de viande et d'œufs [5], pour les poulets de chair, une exploitation peut élever entre 18 000 et 27 000 individus, en fonction de leur âge. Dans des exploitations aussi importantes, il n'est malheureusement pas possible de garantir des soins adéquats aux animaux. Les grands groupes soumettent les animaux à un stress permanent. Ce n'est qu'en petits groupes que les poules peuvent trouver leur ordre naturel de picage.

### **NOUS EXIGEONS :**

- Que les effectifs maximums légaux s'alignent sur les directives de Bio Suisse <sup>1</sup>.
- Également que soit garantie une possibilité de dépense physique suffisante pour tous les animaux de ferme, si possible quotidiennement.



## **PRÉSENTATION DU RÉGIME VÉGÉTARIEN-VÉGÉTALIEN À L'ÉCOLE**

Dans le plan d'études 21 de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique en Suisse alémanique, le régime végétarien-végétalien n'est pas mentionné dans la matière «Économie, travail, ménage» [6].

Un régime alimentaire équilibré, végétarien et végétalien, est sain [7] tout en étant bon pour les animaux et le climat. Mais le suivi d'une telle alimentation exige également des connaissances et des compétences en matière de nutrition, en particulier chez les jeunes. Les élèves doivent apprendre à suivre un régime végétarien-végétalien sain afin qu'ils puissent le faire s'ils le souhaitent. Aujourd'hui, cette compétence semble souvent faire défaut.

### **NOUS EXIGEONS :**

- Que l'alimentation végétarienne et végétalienne soit enseignée de manière adéquate dans les cours d'économie ménagère.



## **MENUS VÉGÉTARIENS/VÉGÉTALIENS OBLIGATOIRES DANS LES CANTINES OFFICIELLES**

Une proportion croissante de la population cherche à diminuer sa consommation de viande ou suit occasionnellement, essentiellement ou entièrement un régime végétarien ou vegan. L'offre actuelle dans les cantines publiques, notamment des écoles et des universités, est en partie en retard par rapport à ces réalités.

### **NOUS EXIGEONS :**

- Donc que les cantines publiques et étatiques proposent au minimum un repas végétarien ou vegan.

---

<sup>1</sup> Exemple : Un effectif maximal par unité avicole de 2'000 poules pondeuses ou de 4'000 poulettes. [20]



## EXPÉRIENCES SUR LES ANIMAUX

À l'heure actuelle, il n'est malheureusement pas encore possible de se passer complètement de l'expérimentation animale dans la recherche. Le nombre total d'animaux de laboratoire utilisés a encore diminué en 2019. Cependant, on constate une augmentation des expériences de degrés 2 et 3 [8], causant de contraintes plus sévères, et ce alors que les organisations de protection des animaux sont sous-représentées dans les comités d'éthique qui approuvent ces expériences.

### NOUS EXIGEONS LES AJUSTEMENTS SUIVANTS :

- Le nombre total d'expérimentations animales devrait continuer à diminuer, le degré de gravité devrait également être réduit si possible. En particulier, le principe des 3R devrait être défendu de manière plus décisive. [9]
- La recherche sur les alternatives à l'expérimentation animale devrait être davantage financée.
- La composition des comités d'éthique devrait être améliorée en faveur des groupes de protection des animaux.
- Si un projet de recherche implique des expériences sur les animaux, le comité d'éthique responsable doit consulter au moins un expert sur les alternatives à l'expérimentation animale. <sup>2</sup>



## TRANSPORTS D'ANIMAUX DE RENTE

En Suisse, les transports d'animaux sont autorisés pour une durée allant jusqu'à huit heures. Ceci serait suffisant pour un voyage de Genève à Davos – ce n'est donc pas une réelle restriction [10]. Nous savons, grâce à des études, que le transport des animaux est source de stress et de contrainte pour ces derniers. En cinq heures, par exemple, les bovins peuvent déjà perdre cinq pour cent de leur poids corporel [11]. En plus de cela, il est problématique que les documents de transports soient remplis et suivis par les chauffeurs à la main sur une feuille de papier [12]. Cela rend le suivi de violations bien plus difficile à prouver.

### NOUS EXIGEONS :

- Que les durées de transport des animaux d'élevage soient réglementées de manière à tenir compte du bien-être des animaux et que soit exigée une meilleure transparence dans la documentation et une augmentation du nombre de contrôles, surtout inopinés.

---

<sup>2</sup> Par exemple, des membres d'associations telles que Animalfree Research [21] ou des chercheurs universitaires spécialisés dans ce domaine.



## LES ANIMAUX DESTINÉS AU DIVERTISSEMENT

Les animaux peuvent être trouvés dans de nombreux contextes de divertissement. On pense par exemple à la course des cochons à l'OLMA ou à Jussy, aux cirques ou encore à l'utilisation de chevaux au Sechseläuten.

### NOUS EXIGEONS :

- Une réglementation plus stricte de l'utilisation des animaux à des fins de divertissement.
- Par ailleurs une interdiction de l'utilisation d'animaux sauvages<sup>3</sup> dans les cirques et à des fins similaires.
- Des règles strictes pour les événements impliquant des animaux et l'octroi de compétences aux autorités leur permettant d'interdire l'utilisation d'animaux en cas d'infraction au bien-être des animaux.<sup>4</sup>



## CONTRÔLE DES PRATIQUES D'ABATTAGE

En 2019, plus de 76 millions d'«animaux de rente» ont été abattus en Suisse [13]. La tendance est à la hausse depuis des années. Selon les inspections effectuées en 2018 sur 67 abattoirs en Suisse (environ 10% des exploitations), plus de la moitié présentaient des défauts [14]. Par le passé, d'autres manquements graves au devoir de contrôle ont été constatés. En 2016 notamment, certains cantons, dont Genève, n'ont mené aucun contrôle inopiné en abattoir [15].

L'inspection des abattoirs est aujourd'hui très difficile, en partie parce que de nombreuses procédures ne sont pas documentées par écrit. Pourtant, l'abattage comporte un risque accru en ce qui concerne le bien-être des animaux, dont la protection est une tâche constitutionnelle [16]. Des inspections strictes et fréquentes sont nécessaires pour garantir le respect de la législation. Les offices responsables auraient besoin de plus de ressources et de personnel pour cela.

### NOUS EXIGEONS

- Davantage d'inspections inopinées des abattoirs ainsi qu'une documentation obligatoire des autocontrôles et des sanctions en cas de manquement.
- Une augmentation des effectifs pour les offices vétérinaires afin de pouvoir assurer les contrôles.
- Des sanctions plus sévères pour les violations du bien-être des animaux.

---

3 Animaux non classés comme animaux de compagnie, d'élevage ou de rente et qui ne sont pas domestiqués.

4 Voir la position de Tier Im Recht dans le domaine de la fourrure, où le champ d'application est considérable. Le règlement de l'OMC autorise également des exceptions, notamment pour des questions de „moralité publique“. [22]



# AVOCATS SPÉCIALISÉS DANS LA PROTECTION DES ANIMAUX ET DROIT DE RECOURS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DES ANIMAUX

Dans de nombreux endroits en Suisse, les organisations de protection de l'environnement ou du patrimoine disposent d'un droit de recours. Jusqu'à présent, les organisations de protection des animaux se sont vu refuser cet instrument, et ce, malgré le fait que la protection des animaux est tout autant d'intérêt public que la protection de la nature et du patrimoine.

Aujourd'hui, les animaux ne sont pas des sujets de droit, bien qu'ils ne soient pas de simples objets non plus [17]. Par conséquent, les intérêts des animaux en droit ne constituent généralement qu'une note de bas de page. Le bureau de l'avocat des animaux a fait ses preuves dans le canton de Zurich depuis 15 ans. Son abolition était un accident embarrassant dont de nombreux élus n'étaient même pas conscients [18]. Afin de garantir que les intérêts des animaux soient à nouveau dûment pris en compte dans la loi, il est à nouveau nécessaire de disposer de juristes spécialisés dans ce domaine.

## NOUS EXIGEONS

- Un droit de recours pour les groupes de protection des animaux.
- Nous exigeons également qu'à long terme, la «dignité animale» soit concrétisée par des droits fondamentaux pour les animaux, qui pourront être représentés par des avocats spécialisés dans ce domaine.

## RÉFÉRENCES

- [1] Office fédéral de l'environnement OFEV. Fonds de technologie. [En ligne] 01 10 2018. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/politique-climatique/fonds-de-technologie.html>.
- [2] Confédération Suisse. Ordonnance sur l'aide à la promotion des ventes de produits agricoles 916.010. [En ligne] 01 01 2018. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20060453/index.html>.
- [3] TagesAnzeiger. Bund kurbelt Fleischkonsum mit Werbung an. [En ligne] 11 01 2015. <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/bund-kurbelt-fleischkonsum-mit-werbung-an/story/28008813>.
- [4] Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV. Aspects sanitaires de la consommation de viande. [En ligne] 01 10 2014. [Citation : 30 11 2020.] <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/das-blv/organisation/kommissionen/eek/gesundheitsliche-aspekte-des-fleischkonsums.html>.
- [5] Confédération Suisse. Ordonnance sur les effectifs maximums dans la production de viande et d'oeufs. [En ligne] 01 01 2016. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20130227/index.html>.
- [6] Lehrplan21. Ernährung und Gesundheit - Zusammenhänge verstehen und reflektiert handeln. [En ligne] [Citation : 30 11 2020.] <https://v-fe.lehrplan.ch/index.php?code=a%257C6%257C3%257C4%257C0%257C5&hilit=101vv9n3bDTp6LGaCRfPXymFR2DwdDdNa%23101vv9n3bDTp6LGaCRfPXymFR2DwdDdNa>.
- [7] Craig WJ; Mangels AR; American Dietetic Association. Position of the American Dietetic Association: Vegetarian Diets. Journal of the American Dietetic Association. 2009, Vol. 109, 7.
- [8] Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV. Expérimentation ani-

- male. [En ligne] 20 08 2020. [Citation : 30 11 2020.] <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierversuche.html>.
- [9] 9. —. 3R : Replace, Reduce, Refine – remplacer, réduire et réformer les expériences sur les animaux. [En ligne] 09 11 2020. [Citation : 30 11 2020.] <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierversuche/3r-prinzipien.html>.
- [10] SRF. Rinder über 20 Stunden im Transporter eingesperrt. [En ligne] 24 04 2018. [Citation : 11 01 2021.] <https://www.srf.ch/news/schweiz/strapazen-vor-dem-schlachten-rinder-ueber-20-stunden-im-transporter-eingesperrt>.
- [11] Warriss, P., Brown, S., Knowles, T., Kestin, S., Edwards, J., Dolan, S., Phillips, A. Effects on cattle of transport by road for up to 15 hours. Veterinary Record. 1995, Vol. 136.
- [12] Confédération Suisse. Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Article 152. 2020.
- [13] Proviande. Fleischmarkt im Überblick. 2019.
- [14] Wittwer, Ruth. Viele Schlachthöfe missachten rechtliche Vorschriften. [En ligne] SRF, 15 01 2020. [Citation : 30 11 2020.] <https://www.srf.ch/news/schweiz/dringender-handlungsbedarf-viele-schlachthoefe-missachten-rechtliche-vorschriften>.
- [15] Pillard, Benjamin. Selon Lolita Morena, les cantons «ne font pas leur travail». [En ligne] 19 09 2017. [Citation : 30 11 2020.] <https://www.lematin.ch/story/selon-lolita-morena-les-cantons-ne-font-pas-leur-travail-347314552703>.
- [16] Confédération Suisse. Constitution Fédérale, art. 80. [En ligne] 01 01 2020. [Citation : 30 11 2020.] <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>.
- [17] Stucki, Saskia. Rechtstheoretische Reflexionen zur Begründung eines tierlichen Rechtssubjekts. [auteur du livre] Daniela Kühne, Julia Hänni (Hg.) Moargot Michel. Animal Law - Tier und Recht: Developments and Perspectives in the 21st Century, Entwicklungen und Perspektiven im 21. Jahrhundert. Zürich, Berlin : s.n., 2012.
- [18] Pomper, Désirée et Hanselmann, Lorenz. Durch die Hintertür. Aus für den Tieranwalt. [En ligne] 30 06 2010. [Citation : 30 11 2020.] [https://www.tierimrecht.org/documents/893/20100630\\_20Minuten\\_Durch-die-Hintertr\\_Aus-fr-Tieranwalt.pdf](https://www.tierimrecht.org/documents/893/20100630_20Minuten_Durch-die-Hintertr_Aus-fr-Tieranwalt.pdf).
- [19] Proviande. Proviande prend position. [En ligne] [Citation : 30 11 2020.] <https://www.proviande.ch/fr/proviande-prend-position>.
- [20] Bio-Suisse. Cahier des charges. [En ligne] 2020. [https://www.bio-suisse.ch/media/VundH/Regelwerk/2020/FR/bio\\_suisse\\_cahier\\_des\\_charges\\_2020\\_-\\_fr.pdf](https://www.bio-suisse.ch/media/VundH/Regelwerk/2020/FR/bio_suisse_cahier_des_charges_2020_-_fr.pdf).
- [21] AnimalfreeResearch. Forschung. [En ligne] [Citation : 30 11 2020.] <https://animalfree-research.org/forschung/projekte/>.
- [22] Tier Im Recht. Pelz Argumentarium. [En ligne] 12 2016. [Citation : 30 11 2020.] <https://www.tierimrecht.org/de/ueber-uns/publikationen/argumentarium/pelz/>.
- [23] Josistsch, Daniel. Pour la mise en place d'une vidéosurveillance obligatoire dans les abattoirs. Parlement.ch. [En ligne] 02 03 2020. [Citation : 30 11 2020.] <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20203023>.